

# Commission régionale consultative FDVA

Mardi 12 Décembre 2023

## Ordre du jour

---

1. Bilan des campagnes FDVA 2023
2. Instruction et priorités FDVA pour 2024
  - Note d'instruction
  - Augmentation des crédits
  - Critères d'éligibilité au FDVA
  - Mise en œuvre de la campagne et les outils d'information
3. Autres actualités en matière de vie associative
  - GUID'ASSO – Labellisation par thèmes et départements
  - GUID'ASSO – Cartographie
  - GUID'ASSO – Formation des Acteurs
  - GUID'ASSO – Co-animateurs
  - GUID'ASSO – Postes Fonjep
4. Tour de Table des DDVA

# 1 – Bilan des campagnes FDVA 2023

---

## Bilan des campagnes 2023

---

### FDVA1

#### FDVA1 annuel

- 113 associations financées
- 231 actions retenues
- Budget de 206 550 euros
- 1828 euros en moyenne par association

#### FDVA1 pluriannuel

- 25 associations financées
- 68 900 euros versés
- 2756 euros en moyenne par association

### FDVA2

- 987 associations financées
- 656 subventions de soutien au fonctionnement et 354 aux projets
- Budget de 2 320 475 euros
- 1920 euros en moyenne pour le soutien au fonctionnement et 2996 euros en moyenne pour les projets
- 1 association n'a pas réussi à justifier sa subvention 2021 et a dû rembourser

## 2 – Instruction et priorités FDVA pour 2024

---

# Nouveautés 2024

## Note d'instruction du 14 Novembre 2023

- Communication campagne:
  - Ouverture des campagnes pendant 2 mois glissants (8 semaines) minimum
  - Convocation et envoi des documents utiles aux membres au moins 15 jours avant la réunion.
- **Parlementaires** :  
Inviter à titre d'experts sans droit de vote, l'ensemble des parlementaires de la circonscription départementale qui ne sont pas désignés par les chambres, aux collèges départementaux de fin de campagne et leur adresser à chacun le résultat.
- **Les règlements intérieurs** :  
Le règlement intérieur des instances ~~doivent être adoptés~~ est adopté par la commission régionale et s'applique aux collèges départementaux.

## Prévision d'augmentation des crédits dans le cadre du PLF 2024

Le FDVA augmente par prélèvement sur les comptes bancaires inactifs passant de 20% à 40%

## FDVA – rappel des critères d'éligibilité

### Eligibles

Les associations dont le siège est en Pays de la Loire (ou leur établissement secondaire s'il a un SIRET et un compte bancaire propre)



+

Déclarées et à jour de leur déclaration au répertoire national des associations (greffe) et au répertoire SIREN/SIRET de l'INSEE



+

Qui ont un objet d'intérêt général, un fonctionnement démocratique, une transparence en matière de gestion financière et respectent le contrat d'engagement républicain



### Non éligibles

- Les associations sportives (inéligibles au FDVA1 uniquement)
- Les associations nationales ou hors des Pays de la Loire
- Les associations politiques, culturelles ou para-administratives
- Les associations défendant des intérêts particuliers et s'adressant à un cercle restreint
- Les associations de moins d'1 an d'existence



# FDVA1 Formation des bénévoles

**FDVA1 annuel – des actions précises dans l'année**

**FDVA1 pluriannuel – des plans de formation par public cible et sur 3 ans**

**Quels publics?** Bénévoles dirigeants, bénévoles réguliers et nouveaux bénévoles

## Quelles priorités régionales ?

- L'accès aux responsabilités associatives et à la gouvernance pour toutes et tous
- La diffusion de la culture numérique et l'usage d'outils numériques
- La prise en compte des enjeux de transition écologique
- Les formations mutualisées entre plusieurs associations ou ouvertes à tous les bénévoles

## Quelles actions de formation?

- Toute action concourant à la montée en compétences des bénévoles

## Quel budget?

- 500 à 700 euros par jour de formation

## Quel plan de formation ?

- Il ne s'agit pas de décrire une action particulière
- Il faut présenter un plan de formation qui va être proposé à tel public de bénévoles en indiquant quels vont être les objectifs de ce plan en termes de montée en compétences et le plan d'actions prévisionnel

## Quel budget?

- Pas de forfait jour – 40% de l'enveloppe régionale (incluant les CPO 2022-2024)

## FDVA2 « Financement global et/ou nouveaux projets »

### Aide au fonctionnement et au développement global de l'association

#### Critères

- Associations de 2 ETPT maximum

#### Priorités régionales

- Associations ayant le moins accès aux financements publics
- Associations pour lesquelles l'effet levier de la subvention FDVA demandée sera avéré dans leur budget annuel
- Associations n'ayant jamais déposé de demande auprès du FDVA

### Aide à des projets « Accompagnement des associations et/ou projets d'innovation sociale »

#### Critères

- 2 projets maximum par demande

#### Priorités régionales

- Projets qui concourent à l'accompagnement des associations et de leurs bénévoles
- Projets qui s'inscrivent dans une démarche d'innovation sociale
- Associations n'ayant jamais déposé de demande auprès du FDVA
- Associations de plus de 2 ETPT (qui ne sont pas éligibles à l'aide au fonctionnement)

**Quels montants ?** De 1000 à 10 000 euros

# Mise en œuvre

## Calendrier

**Réunion de la CRC** Le mardi 12 Décembre 2024 à 10h

**Réunions des CDC** Entre le 19 Décembre 2023 et le 12 janvier 2024

- Loire-Atlantique : 09/01/2024
- Maine-et-Loire : 08/01/2024
- Mayenne : 21/12/2023
- Sarthe : 22/12/2023
- Vendée : 18/12/2023



# Outils d'information

---

## Notes d'orientations régionales et départementales

### Tutoriels pas-à-pas

- Déposer une demande de subvention sur Le Compte Asso
- Remplir et transmettre son compte-rendu financier sur Le Compte Asso
- Mettre à jour ses informations administratives

### Vidéos pédagogiques de moins de 5 min

- FDVA1 annuel ou pluriannuel?
- FDVA2
- Budget prévisionnel
- Déclarations administratives



# **Recueil de l'avis des membres de la commission sur les propositions d'orientation**

## 3 – Autres actualités en matière de vie associative

---

# Guid'Asso - Labellisation

## Par thème et département

100 structures labellisées

- Loire-Atlantique

Généralistes : 4  
Spécialistes : 12  
Information : 7  
Orientation : 1

- Maine-et-Loire

Généralistes : 7  
Spécialistes : 3  
Information : 26

- Sarthe

Généralistes : 3  
Spécialistes : 4  
Information : 9  
Orientation : 1

- Mayenne

Généralistes : 3  
Information : 2

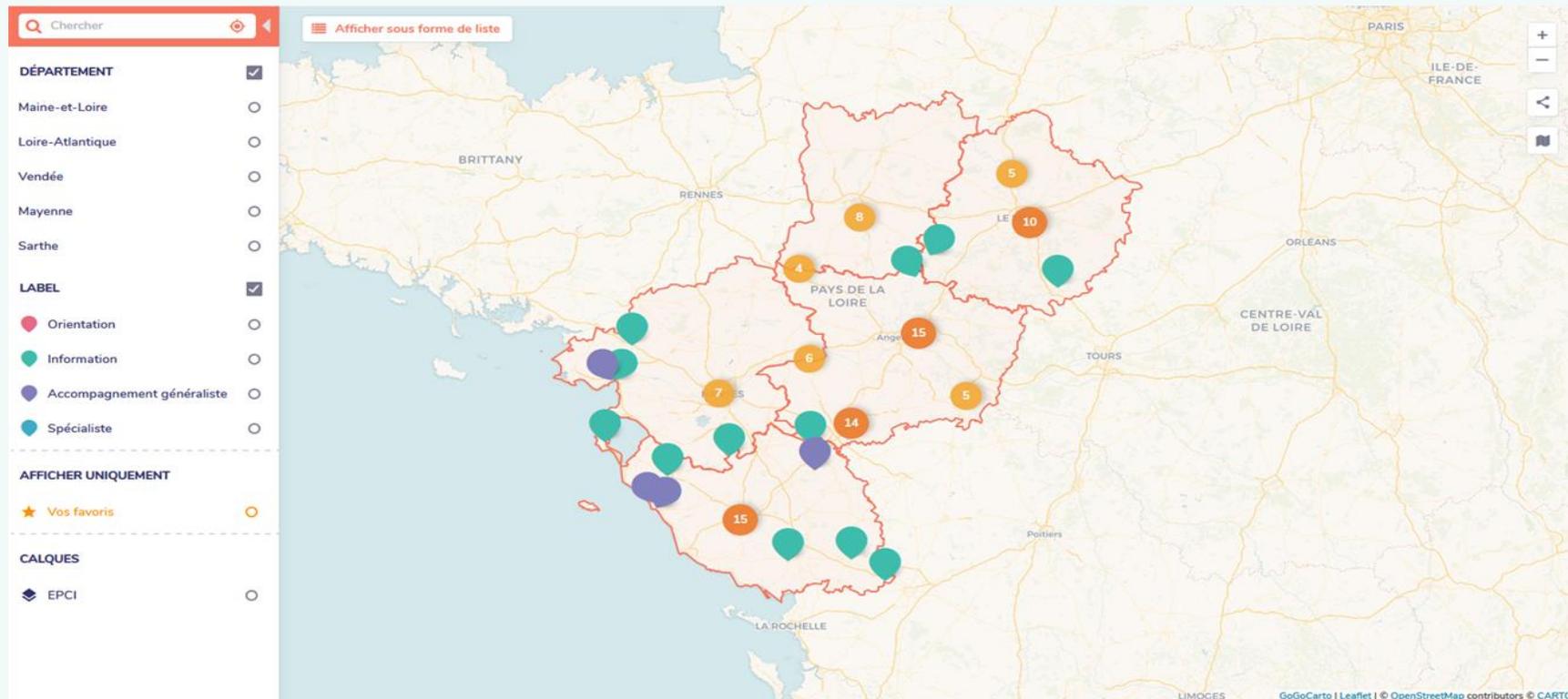
- Vendée

Généralistes : 7  
Spécialistes : 4  
Information : 14



# Guid'Asso - Cartographie

<https://guidasso-pdll.gogocarto.fr/map#/carte/@47.53,-0.88,8z?cat=all>



## Guid'Asso - Formation des acteurs

---

La formation des accompagnateurs est coordonnée et pilotée régionalement par la DRAJES et le Mouvement associatif des Pays de la Loire au titre de leur mission de coanimation régionale.

### Le parcours de formation des structures labellisées « Accompagnement généraliste »:

La formation a démarré pour une première session de 15 personnes (3 structures par département) en novembre 2023 et s'achèvera en mars 2024. Une deuxième session pour 15 personnes est prévue de mars à juillet 2024. Le nombre de places étant parfois insuffisant, les départements ont fait une liste de priorités parmi les référents des structures.

Les intervenants des 5 journées de formation par session sont déjà identifiés, et ces journées de formations sont obligatoires pour les structures labellisées accompagnement généraliste.

### Le parcours de formation des structures labellisées « Information » :

La formation a fait l'objet d'une trame-type et d'outils communs pour toute la région mais sa mise en œuvre est départementale.

Chaque département a pu bénéficier d'une enveloppe jusqu'à 1 000 euros pour organiser une première journée de formation. Cette journée de formation est non obligatoire pour les structures.

## Guid'Asso - Co-animateurs

---

### Loire-Atlantique

- **Etat** : Christine PAQUELET LANDRY
- **La ligue de l'enseignement – FAL 44**: Sophie LABELLE
- **CDOS 44** : Yves GARREAU

### Maine-et-Loire

- **Etat** : Benoît BESSE
- **Fédération des centres sociaux** : Aurélien COUEDIC

### Mayenne

- **Etat** : Julien OUVRARD
- **Fédération des centres sociaux** : Cédric MAHIER
- **Le Nulle part ailleurs** : Laetitia TRIPET

### Sarthe

- **Etat** : Benoit DORE
- **CEAS 72** : Mathieu LEYDET

### Vendée

- **Etat** : Emilie PROVOST
- **La ligue de l'enseignement – FOL 85** : Guillaume ALLARD
- **Pôle ESS Vendée** : Ninon CLAUDE
- **MDAV** : Julie COUTANT
- **CEAS 85** : Régine JAUNATRE

## Guid'Asso - FONJEP

---

Labellisation de au moins 3 accompagnateurs généralistes par département (unités de FONJEP doublés pour un accompagnateur généraliste)

Les unités restantes permettant de financer des accompagnateurs spécialistes sur les départements (une unité par accompagnateur spécialiste) en fonction des thématiques prioritaires identifiées dans le département.

### Loire-Atlantique : 8 FONJEP

#### 4 accompagnateurs généralistes :

- Ligue de l'enseignement -FAL 44
- Animation Rurale 44
- CDOS 44
- Mille neuf cent un (ex-Saint Nazaire Associations)

### Maine-et-Loire : 8 FONJEP

#### 5 accompagnateurs généralistes :

- Ligue de l'enseignement – FOL 49
- Familles Rurales 49
- Le Relais 49
- OMS Sport Cholet + Centre social Evres et Mauges (qui se partagent 1 unité fonjep chacun)

### Sarthe : 7 FONJEP

#### 3 accompagnateurs généralistes :

- Fédération des centres sociaux
- Ligue de l'enseignement – FAL 72
- CDOS 72

#### 1 accompagnateur spécialiste :

- France bénévolat Sarthe

### Vendée : 8 FONJEP

#### 4 accompagnateurs généralistes:

- CDOS 85
- Ligue de l'enseignement – FOL 85
- Familles rurales 85
- MDAV

### Mayenne : 6 FONJEP

#### 3 accompagnateurs généralistes :

- CDOS 53
- CEAS 53
- Ligue de l'enseignement -FAL 53

## 4 – Tour de Table des DDVA

---

Actualité des départements